

NUMERO : 2026-091
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'EURL Exposition ComVV, 31 rue Saint Martin 50240 Saint-James, ayant pour objet la location d'une exposition intitulée : " Ecrivaines et autrices : femmes de lettre " du 2 mars au 31 mars 2026,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Décide :

Article 1 : De conclure un contrat avec l'EURL Exposition ComVV, 31 rue Saint Martin 50240 Saint-James, ayant pour objet la location d'une exposition intitulée : " Ecrivaines et autrices : femmes de lettre " du 2 mars au 31 mars 2026 pour un montant de 450 euros nets de taxes et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Article 3 : La présente peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 26 mars 2026

Le Maire
Patrick HADDAD

